



RIEN SANS MON CONSENTEMENT.

**LA VILLE DE BRUXELLES S'ATTAQUE
AU HARCELEMENT ET VIOLENCES
SEXUELLES EN 77 MESURES**

1. Introduction et contexte

D'Olympe de Gouges à Gisèle Halimi, en passant par Isabelle Gatti de Gamond et Angela Davis, les femmes ont de tout temps porté des combats pour **conquérir leurs droits et libertés**.

Nous héritons aujourd'hui de cette histoire de luttes pour une égalité en droits entre les femmes et les hommes. Mais force est de constater qu'il reste un **important chemin à parcourir**. Si les femmes ont aujourd'hui le droit de voter et d'avoir un compte en banque, elles ne sont toujours pas **rémunérées** de manière égale aux hommes, s'occupent encore majoritairement des **tâches domestiques** et sont quotidiennement **harcelées** dans l'espace public.

Comme le dit Ivan Jablonka :

« Comment empêcher les hommes de bafouer les droits des femmes ? Parce que la justice de genre est l'une des conditions de la démocratie, nous avons besoin d'inventer de nouvelles masculinités : des hommes égalitaires, en rupture avec le patriarcat, épris de respect plus que de pouvoir. Juste des hommes, mais des hommes justes. »

C'est dans cette perspective que la Ville de Bruxelles estime qu'il est **urgent** de prendre des mesures pour enfin faire en sorte que les femmes, au même titre que tout le monde, puissent sortir **faire la fête en toute sécurité**.

Février 2022, nous sommes, encore et toujours, confronté.e.s au harcèlement et aux nombreux faits divers d'agression sexuelles graves et systématiques.

Difficile d'y échapper, voire impossible, en tout cas jusqu'ici dans l'espace public puisque, rappelons-le, selon le rapport de l'ONG Plan International Belgique datant de juin de cette année, ce ne sont pas moins de **91 % des filles** et 28 % des garçons interrogé.e.s qui ont déclaré avoir été **victime de harcèlement sexuel** en rue au cours des derniers mois.

Ce rapport mentionne également qu'une fille sur 3 a déjà subi des attouchements non-consentis. Un risque d'agression sexuelle à ce point angoissant qu'il entrave la liberté de mouvement d'une jeune fille sur deux.

*Constat plus grave encore, pointé par une enquête d'Amnesty International cette fois, qui souligne que **20% des femmes ont été victimes de viols** en Belgique et que **53% de ces affaires sont classées sans suite...***

Des chiffres affligeants qui démontrent, si c'était encore nécessaire, l'ampleur du phénomène, qu'il s'agisse de harcèlement ou de violences sexuelles.

Des sifflements aux attouchements non désirés, de nombreux.ses jeunes (et moins jeunes), et en particulier les jeunes femmes, éprouvent un sentiment constant d'insécurité dès qu'elles/ils doivent sortir en rue. Une **situation** qui s'est encore **aggravée pendant la pandémie** sans doute à cause de l'absence « d'animations » dans les rues devenues désertes mais aussi en parallèle à une perturbation du contrôle social de l'espace public qui ont toutes deux contribué à l'amplification d'un climat d'anxiété déjà absolument inédit jusqu'ici.

Dans les faits : une nouvelle vague de témoignages de personnes ayant été victimes de violence sexuelles dans certains bars et lieux de fête bien connus de la capitale -suite notamment à des prises de drogue non consenties et érigées en véritable système par les auteurs- (re)démarre le 12 octobre 2021.

La mouvement **#balancetonbar** voit le jour en réaction pour **dénoncer ces agissements datant de 2018**. Très rapidement, de multiples autres témoignages de faits récents affluent par centaines et sont relayés sur la page Instagram.

Ces témoignages soulèvent à nouveau l'indignation et soulignent la nécessité d'adresser ce problème récurrent et qui semble généralisé à toutes les strates de la société. S'en suivent des manifestations, la **naissance de l'Union féministe intersectionnelle autogérée (UFIA)** et un appel au boycott des bars et des boîtes de nuit...

Et avec raison ! Ce n'est plus seulement la rue qui est potentiellement dangereuse mais aussi les établissements de « fête » -où nous nous pensions en relative sécurité-. Ceux-ci rejoignent tristement et avec fracas la liste des lieux à éviter.

Le milieu de la nuit déjà fortement ébranlé par la crise sanitaire veut quant à lui réagir fermement et rapidement en adressant ce problème ainsi que les faiblesses qui peuvent l'être.

Une volonté des bars et clubs de nuit qui se traduit par un travail de réflexion sur des mesures concrètes de prévention et de sensibilisation afin de devenir de véritables « safer zone » où chacun.e est respecté.e dans son individualité et où l'intégrité physique et morale des personnes sont assurées.

Quoiqu'il en soit, la déferlante de **témoignages** #metoo #balancetonporc #balancetonbar de ces dernières années et ces quelques mois, à Bruxelles et ailleurs - **renvoie à plusieurs éléments** flagrants sur lesquels il est urgent d'agir aujourd'hui :

- Le constat que cette **violence quasi « ordinaire »**, qu'il s'agisse du harcèlement ou de violences sexuelles, est une **réalité quotidienne** dans la vie des femmes et des minorités de genre.
- la **responsabilité individuelle (des agresseurs)**,
- la **responsabilité collective** et la capacité d'action de chacun.e face à ces violences,
- la **responsabilité politique et policière** pour assurer la sécurité des personnes.

2. Mesures existantes pour lutter contre le harcèlement dans la politique générale de la Ville de Bruxelles

Bien qu'il y ait encore beaucoup à faire, **la Ville de Bruxelles n'a pas attendu** les récents événements pour agir. De **nombreuses actions** contre les violences faites aux femmes, prévues dans l'accord de majorité et d'autres, notamment développées dans le plan d'action pour l'Égalité entre les femmes et les hommes, ont été initiées et pour la plupart, **déjà mises en place**. En voici les principales concernant le harcèlement de rue :

Depuis 2018, la Ville a mené plusieurs campagnes de communication pour dénoncer et lutter contre le harcèlement de rue et dénoncer également l'objectification et l'hypersexualisation des femmes

Égalité des Chances

- soutien financier aux associations et projets
- création de campagnes choc : « sale chienne » (relayée ville/stib) et de l'exposition « que portais-tu ce jour-là ? » en réaction au non-lieu prononcé à la suite d'un cas de viol en Irlande parce que la culotte de la victime avait été jugée trop « provocante » (relayée aussi par l'IP) ;
- organisation de tables de réparties et de jeux de rôles (en collaboration avec la Ligue Impro et l'ASBL « Touche pas à ma pote ») ;

Police

De par sa mission de protection des citoyens peu importe leur genre et parce que le harcèlement est repris dans la loi sur le sexisme depuis 2014, les forces de l'ordre ont évidemment un rôle indispensable à jouer. Par **devoir d'exemplarité** d'abord mais surtout parce qu'on constate qu'une grande majorité des femmes victimes de harcèlement ou de violences genrées ne porte jamais plainte à cause de la peur des représailles et/ou du manque de connaissance du système judiciaire. De manière très globale, un travail important est en cours pour créer une véritable culture au sein du corps de police et s'assurer de la confiance des victimes de violences genrées au travers d'une **prise en charge adaptée et respectueuse**.

- La zone participe à des initiatives pour **favoriser l'accès à la profession pour les femmes** et ceci via notamment des bourses d'emploi (telles que « Woman@Work ») et la communication via les réseaux sociaux mettant en valeur les femmes qui travaillent à la police et effectuant des appels spécifiques pour des fonctions encore très masculines aujourd'hui.
- La zone réaménage graduellement les accueils et salles d'attente des commissariats en lieu plus accueillants, et surveille cet aspect pour les bâtiments qui seront construits dans les années à venir.
- Les phénomènes de harcèlement et de violences genrées sont inclus dans le plan zonal de sécurité 2020-2025 sous le titre « vécu des femmes dans l'espace public ». Un plan d'action spécifique a été élaboré qui vise une amélioration de la qualité du travail via deux axes :
 - Formation 1 day “#nothere – stop harcèlement de rue” (contexte sociétal du sexisme, cadre légal, comment intervenir). **Sensibilisation et formations des agents de police aux stéréotypes de genre et aux comportements sexistes** (via l'asbl Garance). Extension et vulgarisation de cette formation suite à l'augmentation des violences familiales et genrées dans le contexte covid. Il en résulte des sessions plus courtes, mais permettant de rencontrer d'avantage de policiers directement dans leur unité.

- Mise en place d'actions ciblées sur le terrain, accord avec le parquet pour les poursuites et l'envoi de l'auteur en formation par un organisme spécialisé.
- Formation et sensibilisation des agents de police aux interventions de 1^{ère} ligne dans le cadre de violences conjugales et sur la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales.
- Création de la fonction de **référént «violences intrafamiliales »** dans les « proximi » de la zone, les commissariats de proximité
- La zone a créé une **cellule d'audition spécialisée** (Emergency Victim Assistance – EVA) qui étendra l'offre de service du CPVS aux victimes de faits datant de plus de 7 jours et développe une offre de service de première ligne pour les victimes de violences intrafamiliales et conjugales. Cette unité opérationnelle qui permet la mise en place d'une passerelle avec des associations afin que des victimes qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés à porter plainte puissent le faire de manière accompagnée et sécurisée, sans devoir passer par le trajet habituel (sur rdv, avec un accompagnement et une prise en charge par des agents spécifiquement formés).
- **Formation de 9 jours** à destination des inspecteurs mœurs spécifiquement sélectionnés et formés qui font la première prise en charge des victimes de violences sexuelles (dans le cadre du CPVS). Tous les aspects de la violence sexuelle y sont abordés : cadre légal, le contexte plus large de la convention d'Istanbul, l'impact sur les victimes, les mythes sur le viol, la toxicologie, les publics vulnérables, des jeux de rôle, etc. La zone met à disposition, jour et nuit, deux inspecteurs prêts à intervenir pour une victime de viol ou d'attentat à la pudeur.
- Les inspecteurs formés dans le cadre du CPVS au violences sexuelles, ont également reçus des formations supplémentaires en matière de violences intrafamiliales et conjugales. Après cette formation supplémentaire ils deviennent Domestic & Sexual Violence Officer (DVO). Nous sommes la seule zone à étendre le champs de travail des INP mœurs de cette façon.
- Un protocole commun à tous les services de la zone de police redirige immédiatement les victimes d'agressions sexuelles vers le CPVS où une

approche holistique est proposée à la victime (médicale, psychologique et judiciaire).

Ressources Humaines :

- Chaque année, à l'occasion du 08 mars et du 25 novembre, **sensibilisation du personnel** en matière de **droits des femmes et des violences faites aux femmes** par le biais de communications internes (affichage, newsletter, journal interne, intranet).
- Dans le cadre de la Semaine des Droits des Femmes, les échevin.e.s en charge de l'égalité des chances et des ressources humaines rencontrent le personnel pour relayer les campagnes thématiques et passer des messages de sensibilisation et d'informations.

Solidarité Internationale :

- Projections, conférences et débats spécifiques dans le cadre de la quinzaine de la solidarité internationale
- Soutien à des projets d'associations locales à l'étranger pour réduire les violences basées sur le genre ;

Urbanisme :

- Travail de **visibilisation et d'augmentation de la présence des femmes dans l'espace public** (noms des rues, réalisation de fresques parcours street-art et parcours BD, dont la fresque crocodile qui aborde spécifiquement le harcèlement de rue) ;
- Organisation de marches exploratoires en collaboration avec l'ASBL Garance dans le cadre des CdQ. Un guide pratique à destination des urbanistes a été rédigé pour envisager systématiquement la dimension de genre et le harcèlement dans les aménagements urbains.

Instruction publique

L'éducation est de manière évidente le meilleur outil disponible pour changer les mentalités. C'est aussi par définition un lieu d'apprentissage où les deux sexes se côtoient et peuvent se rencontrer et réfléchir à leur comportement et aux solutions qui existent et/ou qu'ils peuvent développer sur cette problématique.

- Le plan égalité de genre à l'IP initié en 2011 a pour objectifs de **favoriser une prise de conscience des stéréotypes de genre**, à développer le sens critique, à encourager les pratiques éducatives non discriminantes, à sensibiliser à l'égalité et à promouvoir la participation à des activités sans distinction de genre. Ceci se fait dans le cadre de journées d'études, de conférences (profs et étudiants), de journée de lutte contre le harcèlement, d'ateliers, des ciné-clubs thématiques, etc.
- Les élèves des établissements scolaires de la Ville sont régulièrement invités à découvrir ou à collaborer sur des **expositions abordant les questions d'inégalité** entre les femmes et les hommes, la place des femmes dans l'histoire, la violence à l'égard des femmes, le harcèlement, etc. (ex : « salope ! et autre noms d'oiselles » ; L'égalité filles-garçons c'est bon pour les droits de l'enfant et pour le respect aussi !; « sorcières », etc.)
- Des activités dans le cadre de l'EVRAS visent notamment à **promouvoir l'égalité dans les relations amoureuses** et dans les pratiques sexuelles des jeunes, à déconstruire les stéréotypes sexistes et homophobes. Parmi les thématiques abordées lors des animations EVRAS, la notion de respect entre filles, entre garçons, entre filles et garçons.
- Des actions qui promeuvent l'égalité des sexes / genres sont également mise en place.: Le cours "Approche théorique et pratique à la diversité culturelle et à la dimension du genre" **à destination des futurs enseignants** ; Journée « sport expérience » pour combattre les stéréotypes genrés dans le sport ; des actions pour favoriser l'inscription des filles dans les filières dites masculines et l'inscription des garçons dans les filières dites féminines (« Girls day, Boys Day, choisis ton métier sans préjugés ! »)
- Implémentation de l'application gratuite « CyberHelp » dans l'ensemble de nos écoles secondaires pour permettre au jeune d'activer, depuis son smartphone, **une alerte dès la première agression** et qui a pour objectif de déclencher un dispositif et une prise en charge (humain) en collaboration avec la Federal Computer Crime Unit le tout dans le cadre du plan de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement.
- Dans ce plan, on note aussi, entre autres actions : développement d'une **campagne d'affichage** au sein de nos établissements reprenant

l'ensemble des numéros d'urgences et mettant en garde les potentiels agresseurs. <https://www.bruxelles.be/victime>

- Deux **Genially** : l'un conçu à destination de nos enseignants et l'autre pour nos élèves. Dans ces Genially sont définis les différents types de violences et les différentes formes de harcèlement. Le Genially destiné aux élèves invite les victimes à s'identifier, se reconnaître, à sortir de l'anonymat et à être pris en charge concrètement. Les membres des équipes éducatives y trouvent également différentes formations sur le cyber harcèlement en mise à jour online.
- Les **aménagements** des cours de récréations sont également repensés pour réduire les inégalités de genre et favoriser le respect de l'autre ;

Emploi

- ateliers « nouveaux départs » portés par la mission locale et la maison de l'emploi
- et accompagnement de la centrale dans le cadre d'ateliers de « reprise de confiance en soi »

BRAVVO

- Mobilise les gardien.ne.s de la paix (GDP) et les agent.e.s Bruciteam dans leur action sur le terrain pour **lutter contre la problématique de harcèlement de rue** (en ciblant éventuellement des lieux et zones prioritaires).
- Organisation **d'ateliers de sensibilisation et de mise en situation** sur le harcèlement, la législation en vigueur et les pistes d'intervention pour les GDP et la Bruciteam en collaboration avec TPAMP.
- Formations des éducateur.rice.s de rue et animateur.rice.s dans les centres de jeunes en matière de harcèlement dans l'espace public.
- Formations des médiateur.rice.s locaux, sociaux et du service juridique de l'asbl bravvo en matière de violences faites aux femmes.

CPAS

- **Formation** des assistant.e.s sociaux (as) et travailleur.e.s sociaux (ts) à la problématique des violences faites aux femmes portant sur les procédures internes, les dispositions légales, le secret professionnel, etc.
- Développement des **supports de sensibilisation et communication** en matière de violence conjugale à destination du personnel et des bénéficiaires des services d'action sociale.
- Création de **vidéos sensibilisation à destination des publics qui ne maîtrisent pas les langues nationales** désignant l'agent (CPAS) à qui on peut demander de l'aide et promotion d'un numéro vert qui peut répondre en 35 langues à ces questions et diriger les victimes vers des associations spécialisées.
- Mise à disposition des **logements d'urgence** à destination des femmes victimes de violences conjugales en collaboration avec l'antenne du Centre de Prévention des Violences conjugales et familiales (CPVCF).
- La régie foncière met également en place ce type de dispositif

BAPA

- Formation des accompagnat.eur.rice.s socia.ux.lles du BAPA BXL aux problématiques de violence à l'égard des femmes (rencontres avec l'Institut pour l'égalité des femmes, information sur le cadre légal en matière d'égalité des femmes et des hommes),
- **formations** "Intersection migration & genre – violences dans un contexte de migration" par l'asbl « la Voix des femmes »,
- formation multidisciplinaire organisée par le GAMS à destination des professionnels afin **d'améliorer la prise en charge des femmes migrantes** confrontées aux violences de genre en Belgique.
- Organisation d'activités et espaces exclusifs pour informer et répondre aux difficultés spécifiques que peuvent rencontrer les femmes primo-arrivantes, (p.e : parcours sonore "Pas à pas: elles filent" à travers des rues de Bruxelles).

3. Problématique du harcèlement et de la violence genrée dans le cadre festif et nocturne :

Dans le contexte actuel et devant l'afflux de témoignages plus sordides les uns que les autres concernant le monde de la nuit, la Ville entend développer des solutions pour adresser ce problème particulier.

Le harcèlement est de manière générale un phénomène complexe, parfois tellement ancré qu'il n'est pas ressenti comme tel (sic !).

Ce nouveau volet est un axe de plus mais qui ne nous empêchera pas de **continuer notre travail de fond pour changer durablement les mentalités** : lutter contre les attitudes, les comportements, les mots et les gestes qui diminuent, dénigrent et/ou tentent de soumettre les femmes et les minorités de genre dans une posture d'infériorité.

L'idée est donc bien ici de développer un plan d'action spécifique « nuit » mais envisagé dans le cadre d'une action globale et « **24/24 – 7J/7** » contre le sexisme et l'une de ses expressions la plus courante et la plus dommageable : le harcèlement de rue.

Elle se base, comme les actions déjà mises en place et expliquées ci-dessus, sur les 3 axes du cercle vertueux de la chaîne de sécurité :

1. la prévention :

- a. la sensibilisation générale du public et des professionnels,
- b. l'information sur les dispositifs existant à destination de tous,
- c. la formation des principaux acteurs pour en faire des alliés et des relais efficaces.

2. l'action

- a. la mise en place de mesures concrètes,
- b. l'intervention de terrain,
- c. la répression et la mise en place de sanctions.

3. le suivi

- a. le monitoring régulier des actions tant au niveau qualitatif que chiffrés,
- b. l'évaluation des dispositifs mis en place au niveau de la prévention et des actions,
- c. l'actualisation et l'amélioration des actions portant sur chacun de ces 3 axes.

Pour parvenir à ce nouvel objectif -rendre les milieux festifs plus safe- et pour développer des actions vraiment efficaces, la Ville mobilise l'ensemble des acteurs concernés et met en place un **dialogue régulier** que nous voulons pérenne entre les administrations, les associations féministes, la police et bien entendu le secteur HoReCa et le monde de la nuit.

*Le mot d'ordre de ce plan contre le harcèlement dans le milieu de la nuit est **l'assurance demain d'une nuit festive plus sûre** au travers de la mise en place d'une **charte de la vie nocturne**.*

Nous nous réjouissons de constater que la volonté du secteur d'agir sur cette problématique est indéniable et unanime alors même que les exploitants sont terriblement impactés par la crise COVID. La Ville souhaite soutenir cet élan autant que possible, **logistiquement et financièrement**.

Certaines des structures festives bruxelloise (C12 et Fuse) ont par ailleurs déjà amorcé un travail avec les associations (Modus Vivendi/Quality Night ; Laisse Les Filles Tranquilles ; plan SACHA ; Berlin Club Commission ; ForTheMusic ; Free Sexism Night ; VAD/Vereniging voor Alcohol en Drugsproblematiek ; Safe 'n Sound) pour rendre leur lieux plus adaptés et plus sécurisés, pour former leur personnel, avoir des teams spécialisées disponibles sur places.

D'autres villes s'emparent également de la problématique comme p.e. **Londres** avec son plan de sensibilisation (cours d'éducation sexuelle, développement de routes plus safes pour marcher et faire du vélo ; amélioration de l'éclairage dans l'espace publics ; meilleur soutien aux associations de lutte contre les violences sexuelles ; développement de la campagne « Les hommes doivent changer »).

Si tout reste à construire à Bruxelles, nous ne partons donc pas d'une feuille tout à fait blanche. Les mesures envisagées ici ne sont par ailleurs pour nous qu'un point de départ pour déclencher un « work in progress » dont nous ne voulons pas fixer d'échéance finale, car le harcèlement de nuit peut être considéré comme une amplification de ce qui se passe aussi en journée et qui devra encore une fois être adressé globalement.

4. Mesures spécifique à l'univers de la nuit :

1. prévention :

- Développement d'un monitoring / récolte de données spécifiques (via des groupes de paroles et/ou espace non mixte pour certains publics ou la parole est peut-être libérée plus difficilement. (p.e. LGBTQI+)
- Développement d'une campagne de sensibilisation de fond basée sur les « 5D » : il s'agit d'une **toolbox** à destination du grand public et des témoins pour leur permettre de **réagir en cas de harcèlement** (de jour comme de nuit). Nous souhaitons la développer dans l'esprit d'une campagne « BOB » en nous appuyant sur un réseau de formateurs-ambassadeurs, reconnaissables à l'aide d'un bracelet, qui pourront assurer des formations continues et que l'action puisse s'auto reproduire. Elle sera, dans un premier temps, dispensée au niveau du secteur HoReCa, du personnel communal de première ligne (Police/Bravvo/BAPA/CPAS/MDQ's/enseignants), des jeunes (écoles, maisons de jeunes/de quartiers) et du public universitaire pour être développée et donnée dans un deuxième temps dans le cadre festif.
- **Campagne visuelle de sensibilisation** élaborée sur base de campagnes associatives existantes en collaboration avec Les fédérations du secteur HoReCa / nuit
 - Affichage dans les lieux festifs sur l'ensemble du territoire de la Ville, il y a 23 établissements reconnus comme salle de danse/discothèque. Plus de 200 affiches sont prévues.

- o Relais auprès des opérateurs publicitaires, affichage Decaux...

Une attention particulière devrait être portée à l'inclusivité (s'adresser à tou.te.s) et à l'universalité du message (cette problématique nous concerne tout.te.s)



2. Actions :

- En collaboration avec les associations consultées : développer des mesures « empowering » pour les victimes potentielles : ateliers d'auto-défense, soirées non-mixtes etc.
- Déploiement de 30% de places en plus au CPVS
- Engagement d'1 ETP « coordinateur - SPOC » pour le harcèlement et le harcèlement de nuit.

Élargissement de la charte nocturne aux autres quartiers festifs du centre. Engager les acteur.trice de la nuit, qu'il s'agisse d'un prestataire, d'un.e client.e., d'un.e opérateur.trice, d'un.e promoteur.trice ou d'un.e participant.e afin de fédérer l'adhésion à un socle commun avec comme valeur première le respect du consentement

*La **Charte de Vie Nocturne** engage les établissements membres à :*

- prévenir les conduites à risque notamment en luttant contre la consommation excessive d'alcool et les risques en matière de sécurité routière, la consommation d'alcool chez les mineurs, la consommation de drogues et prévenir les infections sexuellement transmissibles ;
- prévenir les troubles à la tranquillité publique
- lutter contre toute forme de discrimination, contre les inégalités subies par les personnes LGBTQI+ et les comportements sexuel non désirés et le sexisme. En effet, à cette fin, les gérants s'engagent à mettre tout en œuvre pour sensibiliser leur personnel au rôle crucial du témoin dans la prévention de la violence sexuelle ; participer aux initiatives de formation pour le personnel en matière de prévention de la violence sexuelle afin d'éviter toute accusation et culpabilisation de la victime ; appeler la police avec l'accord de la victime. Si la victime ne souhaite pas déposer plainte, le gérant sortira de

l'établissement toute personne qui se livre à des actes non consentis et orientera la victime vers les centres pour une prise en charge ou organiser en concertation avec la victime son départ du lieu de manière safe ; afficher et mettre à disposition le matériel publicitaire de campagnes de sensibilisation et d'information en matière de violence sexuelle ; faire de l'établissement un refuge pour les personnes victimes de comportement violent ; en cas de sexisme, le gérant informera les victimes de la possibilité d'un signalement auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

- Création et mise en place d'un **protocole obligatoire** pour obtenir les autorisations pour les lieux festifs (clubs, bars et festivals), élaboré en concertation avec le secteur et les associations.
- **Former** particulièrement **les agents de sécurité des lieux de nuit** : spécifiquement sur la problématique du harcèlement et comment y répondre mais aussi, et surtout, sur la détection et la gestion et/ou la prise en charge de personnes sous-influence (celle-ci n'étant pas du tout incluse dans le module de formation de base des agents de sécurité)
- Désignation et formation d'un.e (ou plusieurs) personnes référent.e.s « harcèlement » qui doit être sur place, (ex : Awariness team au Fuse ou personne de confiance reconnaissable) + éventuel « mot d'ordre » qui une fois adressé à ce référent permet l'activation d'un dispositif de défense/protection/prise en charge de la victime
- Aménagement d'une **safer zone** (ou relax-room) dans les boites de nuit et d'un **protocole d'accompagnement** « à la maison » pour les personnes qui ne sont dans un état d'ébriété « non gérée » et/ou en overdose et/ou empoisonnées,
- Amélioration de l'éclairage dans les quartiers festifs
- Caméras obligatoires dans les lieux et/ou aux abords

- École de police, obligation d'une **journée de formation sur l'accueil des victimes de harcèlement et violences sexuelles**. Ceci représente 290 nouveaux agents chaque année à Bruxelles.
- Amélioration de la **mobilité**, notamment via les taxis qui sont une présence constante répartie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles. Taxis Bleus, est la deuxième plus grande centrale de réservation avec un réseau qui comptabilise plus de 400 chauffeurs professionnels formés et licenciés par la Région de Bruxelles-Capitale.
- Inclure cette thématique, visant à sensibiliser à cette problématique et avoir les bons réflexes de sécurité. En effet, le système de collaboration mis en place par Taxis Bleus permet à tout moment à tout chauffeur de taxi de signaler au call-center via son application chauffeur, tout potentiel problème/incident et donc situations de harcèlement. Dans ce cas, le call-center peut contacter les services de police si nécessaire.
- Mise en place d'un code spécial « safe taxi » à disposition des personnes qui subiraient une agression. Ce code pourra être indiqué directement au chauffeur de taxis, à l'opérateur du call-center mais également être choisi parmi les différentes options de l'application de commande Taxis Bleus. En cas de commande de Taxis, cela permettrait d'envoyer en priorité un taximan qui serait informé de la problématique et pourrait avoir les bons réflexes auprès de la personne.
- Relais de nos campagnes auprès de la STIB et des chauffeurs « noctis » / TEC et De Lijn qui traversent notre territoire.
- Lancement d'un marché pour trouver une asbl pour former le personnel des lieux festifs.
- Intégration, dans le formulaire de demande d'une autorisation pour l'organisation d'un événement sur l'espace public de la Ville de Bruxelles, de la nécessité de mettre en place les mesures du plan contre le harcèlement et les violences sexuelles développées par la Ville qui concernent ce type d'organisation.

3. Sanctions :

Les actions sont envisagées ici comme contraignantes, c'est pourquoi le suivi de ces mesures passera si nécessaire par la répression lorsqu'elles ne seront pas respectées.

*La Ville de Bruxelles **condamne les agresseurs** et tout acte de complicité est également considéré comme intolérable. La Ville s'engage à **encourager les poursuites judiciaires** et à **interpeller le parquet** en cas de nécessité. Elle milite de plus pour l'élargissement du délai concernant la prescription sur les délits sexuels, voire à le rendre imprescriptibles.*

- Si le protocole « harcèlement » (cf. supra) n'est pas mis en place et/ou pas respecté (p.e on constate que le référent n'est pas présent sur place), aucun permis ou autorisation communale ne sera délivré à la structure.
- Une **amende** conséquente sera également prévue.
- Police : Mise en place d'une **patrouille d'action prioritaire** (SAP) spécifiquement pour le centre et la voie publique.
- Renforcement et prolongation du dispositif lancé en mars 2021 : **action hebdomadaire en civil** (notamment dans et autour des transports publics) afin de pouvoir constater les faits en flagrant délit.
- Sensibiliser le parquet du Procureur de Roi de Bruxelles qui s'engagerait à apporter une réponse appropriée à ces constatations.

Contacts presse :

- Wafaa Hammich, attachée de Presse de Philippe Close, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles – 0484 87 06 61 – wafaa.hammich@brucity.be
- Géraldine Rademaker, attachée Presse de Lydia Mutyebele Ngoi, échevine de l'égalité des chances – 0490 42 76 73 – geraldine.rademaker@brucity.be
- Mailys Charlier, attachée Presse de Delphine Houba, Échevine de la culture et des grands événements – 0490 14 07 90 – Mailys.CharlierZenari@brucity.be
- Adelaïde de Patoul, attachée de presse de Fabian Maingain, échevin des Affaires économiques, de l'Emploi, de la Smart City et de la Simplification administrative – 0490 14 12 59 – adelaide.depatoul@brucity.be